



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et les cinq juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel à Montfort sur Argens, sous la présidence de Monsieur Philippe CHUYEN, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Philippe CHUYEN, Anne Line ROCCATI-CHAMAK, André FABRE, Stéphanie CROLARD URBACH, Olivier DEBOURREZ, Jean François COMBLE, Marie Pierre BURLANDO, Michael KREBS, Frédérique MANCHE, Christelle BENICOURT, Cédric BERNARD, Danielle CAYOL

Absents excusés : Amélie AGNEL procuration donnée à Anne Line ROCCATI-CHAMAK, Damien RICHARD procuration donnée à Danielle CAYOL, Fabrice RENAUD procuration donnée à Philippe CHUYEN

Madame Frédérique MANCHE a été nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Approbation procès-verbaux du 01/04 et 20/04/2026

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. Désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux appelés à composer le collège électoral sénatorial,
2. Renouvellement des représentants de l'Agence Technique Départementale « Var Ingénierie »,

FONCTION PUBLIQUE

3. Création emploi adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité à TNC

FINANCES LOCALES

4. Fixation du montant de la participation communale aux frais de transports scolaires à compter de la rentrée scolaire 2026/2027,

COMMANDE PUBLIQUE

5. Accords-cadres SIVAAD Lot1 F01, Lot 2 F02, Lot 3 F03, Lot 8 S01, Lot 9 S02, Lot 4 H03, Lot 5 H04, Lot 3 H02V, Lot 1 H01, Lot 1 I01, Lot 2 I02, Lot 3 I03, Lot 4 I04, Lot 5 I05, Lot 6 I06, Lot 7 I07

Approbation des procès-verbaux des 1^{er} et 20 avril 2026

Vote : Approuvé à l'unanimité.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX APPELES A COMPOSER LE COLLEGE ELECTORAL SENATORIAL

Après avoir constaté le quorum nécessaire pour cette élection, Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

Les candidatures suivantes sont constatées :

Liste 1 : Pour Montfort, avec vous

Composition du bureau électoral

En application de l'article R 133 du Code électoral sont désignés membres du bureau :

- Président : Philippe CHUYEN, maire
- Les 2 membres les plus âgés : Anne Line ROCCATI-CHAMAK, André FABRE
- Les 2 membres les plus jeunes : Mari-Pierre BURLANDO Christelle BENICOURT

Scrutin, dépouillement et résultats

Il est procédé au vote à bulletin secret.

A l'issue du dépouillement des bulletins de vote, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants ayant émargé : 12
- Procurations : 3
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Liste 1 : Montfort, avec vous

Résultat du scrutin :

Sont élus délégués titulaires :

- Philippe CHUYEN
- Anne Line ROCCATI - CHAMAK
- André FABRE

Sont élus Délégués suppléants :

- Stéphanie CROLARD -URBACH
- Olivier DEBOURREZ
- Amélie AGNEL

2. RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « VAR INGENIERIE »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que la commune de Montfort Sur Argens a adhéré à l'agence technique départementale "Var Ingénierie", constituée fin 2024. Sont membres de l'Agence : le Département du Var, ainsi que les communes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont délibéré pour adhérer, conformément à ses statuts.

Cet établissement public administratif a pour objet statutaire d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique (assistance à maîtrise d'ouvrage), juridique ou financière (recherche de cofinancement). Var Ingénierie travaille également en cohérence avec les partenaires représentatifs du conseil et de l'aménagement du territoire, qu'ils œuvrent à l'échelle locale ou nationale.

Chaque membre règle une cotisation annuelle dont le montant est adopté par l'assemblée générale de Var Ingénierie, à l'exception des cas de dérogations prévus dans le règlement intérieur de l'Agence (exemple : exemption de cotisation pour les communes rurales).

La gouvernance de l'Agence est assurée par son Assemblée générale et son Conseil d'administration, au sein desquels siègent les représentants des membres.

Pour faire suite aux récentes élections municipales, il convient de désigner de nouveaux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) pour la commune. En effet, conformément aux statuts de l'Agence, le mandat des représentants au sein de Var Ingénierie est lié à celui de l'Assemblée qui les a désignés. Ce mandat expire lors du renouvellement de leur organe délibérant respectif. Les membres concernés transmettent au plus tôt à Var Ingénierie le nouvel acte de désignation pris par leur organe délibérant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver les statuts de Var Ingénierie mis à jour et joints en annexe de la présente délibération,
- D'approuver le règlement intérieur mis à jour et ses annexes,
- De désigner, conformément aux statuts de Var Ingénierie :
 - Monsieur Philippe CHUYEN en qualité de maire, comme représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de Var Ingénierie,
 - Monsieur Mickael KREBS, en qualité de conseiller municipal, comme représentant suppléant,
- D'autoriser Monsieur Philippe CHUYEN, le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

3. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi à temps non complet au titre d'un accroissement temporaire d'activité pour les besoins de la médiathèque et des services administratifs à hauteur de 0.50 ETP annualisé, à compter du 1^{er} juin 2026 pour une durée de 12 mois.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

4. FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE AUX FRAIS D'ABONNEMENT DES FAMILLES AUX SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES A PARTIR DE LA RENTREE 2026/2027

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) est organisatrice du transport scolaire sur son périmètre intercommunal et exerce cette compétence pour le compte de la Région pour les lignes desservant des destinations extérieures à son territoire. Cette année encore Monsieur le Maire propose de supporter le reste à charge des familles afin que le transport reste gratuit pour les élèves Montfortais.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide ainsi de fixer la participation communale aux frais d'abonnement des familles au service de transport scolaire 2026/2027 selon la répartition suivante :

RESEAU	Abonnement annuel	Participation intercommunale	Participation communale
Agglomération Provence Verte Mouv'enbus	110 € Primaire	0 €	0 €
	110€ Collège/Lycée	50 €	60 €
	110€ Etudiants jusqu'à 26 ans	50 €	60 €
La Région ZOU	90€ Collège/Lycée/étudiants jusqu'à 26 ans	30 €	60 €
	45€ Quotient familial inférieur à 800 € Collège/Lycée/étudiants jusqu'à 26 ans	20 €	25 €

Vote : Approuvé à l'unanimité.

5. AUTORISATION DE SIGNATURES DES PROCEDURES PASSES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAR POUR LES EXERCICES 2026-2027

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune de Montfort sur Argens est adhérente du SIVAAD depuis le premier janvier 2015 (Délibération 2014-101 du 09 décembre 2014)

Considérant la Convention Constitutive du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var.

Le SIVAAD, agissant en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var, a engagé une procédure d'appel d'offres pour les marchés exécutables pour la période 2026-2027 concernant des marchés de :

- Fournitures de librairies, papeterie, scolaires et mobilier
- Fournitures d'habillement, articles chaussants, accessoires et EPI
- Fournitures de produits, accessoires, équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène

La commission d'appel d'offres du Groupement de commandes des Collectivités Territoriales du Var a attribué les marchés suite à la consultation mise en œuvre par le syndicat. Il convient désormais d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents actes d'engagement à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à revêtir de sa signature les différentes pièces formant les marchés 2026-2027 concernant les marchés susmentionnés.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

8. QUESTIONS DIVERSES

NEANT

9. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Marc LIAUTAUD de son poste de conseiller municipal et de son remplacement par Damien RICHARD.

La séance est levée à 18 h 45

Le Maire

Philippe CHUYEN



Le Secrétaire de Séance

Frédérique MANCHE